

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de novembre 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 5 novembre 2018 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-237

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir rayé l'item suivant :

9 A. Déneigement des trottoirs

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 18-238

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE RÉGULIÈRE - 2 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 18-239

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 17 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-240

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 1 343 123.20 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2018\11**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, un suivi de la demande de la Municipalité via la résolution no 18-83 spécifiant que dans le cadre des travaux d'asphaltage réalisés cette année sur la route 153 à partir de la sortie 211 de l'autoroute de l'Énergie (autoroute 55) jusqu'au cap de roche de la Ville de Shawinigan (secteur de la Baie) les accotements ont été élargis dans les portions où la largeur était disponible et où la configuration de la route le permettait pour la sécurité des cyclistes qui y circulent régulièrement et que cette volonté sera maintenue lors des futurs projets.

Du ministère de la Sécurité publique, Direction du rétablissement, un chèque au montant de 3 947.23 \$ dans le cadre du « *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Inondations, pluies et dégel printanier* » concernant les dépenses additionnelles engagées pour le déploiement des mesures d'intervention et pour la réparation des biens municipaux essentiels endommagés lors du sinistre survenu du 28 mars au 30 avril 2018, dans les Municipalités du Québec.

Du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière, la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec, un accusé de réception de la résolution no 18-197 concernant une demande de la Municipalité de revoir le drainage de la route 153 et d'apporter les correctifs nécessaires à l'intersection avec le chemin de la Baie et à la place Clermont.

Du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, la position de la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle sur la consommation de cannabis fumé dans les lieux publics extérieurs.

SUITE ITEM « CORRESPONDANCE »

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution formelle no 300/10/18 de déclaration de compétence en regard du dossier sur le « Réseau de télécommunication (fibre optique) ».

De la Fédération Québécoise des Municipalités, une lettre d'information concernant l'augmentation de la contribution des Municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

Du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Direction générale des finances municipales, l'approbation du règlement d'emprunt no 489 concernant une dépense et un emprunt de 330 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements.

Du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Direction générale des finances municipales, l'approbation du règlement d'emprunt no 490 concernant une dépense et un emprunt de 138 000 \$ pour des travaux d'asphaltage et de voirie sur un tronçon de la rue Principale.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 286/10/18 concernant l'adoption du document relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC en rapport avec le règlement no 261-18.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 287/10/18 concernant l'adoption du document relativement aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC en rapport avec le règlement no 262-18.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS/RESSOURCES HUMAINES

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Rés. 18-241

EMBAUCHE

ATTENDU QUE suite à l'embauche temporaire de monsieur Jacques Caron à titre de Directeur général de la Municipalité suite à la vacance du poste (Rés. 18-09 et 18-49);

ATTENDU QUE le Conseil municipal convient de la nécessité de combler ce poste de façon permanente;

ATTENDU QUE le processus d'embauche en lien avec cette vision (Rés. 18-157) est terminé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'une période de transition visant le transfert de connaissances sera bénéfique pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert de monsieur Jacques Caron à un poste de Directeur général adjoint de la Municipalité à compter du 12 novembre 2018 selon le traitement ainsi que les conditions de travail convenus et que le Maire est autorisé à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS ADMINISTRATIFS/RESSOURCES HUMAINES »

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rés. 18-242

EMBAUCHE

ATTENDU QUE suite à la vacance du poste Directeur général, le Conseil municipal a confié un mandat de gestion du processus d'embauche à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) (Rés. 18-157);

ATTENDU QUE le Conseil municipal a analysé les recommandations de la FQM et qu'il est d'avis que monsieur Sylvain Privé possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de Directeur général de la municipalité de Saint-Boniface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Sylvain Privé au poste de Directeur général de la Municipalité à compter du 12 novembre 2018, selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche convenus lors du processus d'embauche et que le Maire est autorisé à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

FIN D'EMPLOI DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Rés. 18-243

ENTENTE

ATTENDU QUE monsieur Daniel Boivin a été engagé comme Directeur des travaux publics de la Municipalité par la résolution no 04-15 adoptée le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision de la structure administrative et de l'affectation des postes cadres à la Municipalité, les parties ont convenu de la fin d'emploi de Monsieur Boivin;

ATTENDU QU'une entente de principe à ce sujet est intervenue le 29 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface entérine et donne force exécutoire à l'entente de principe;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface autorise le Maire et le Directeur général en poste à signer toute documentation nécessaire pour donner effet à l'entente de principe à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS ADMINISTRATIFS/RESSOURCES HUMAINES »

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Rés. 18-244

PROCESSUS EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à débiter le processus d'embauche en vue de combler le poste de Directeur des travaux publics éventuellement vacant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE DES INCENDIES

DIRECTEUR ADJOINT PAR INTÉRIM

Rés. 18-245

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Jean-François Massicotte comme Directeur adjoint par intérim pour le Service des incendies selon le traitement ainsi que les conditions accordées au précédent titulaire du poste avec effet rétroactif quant au traitement au 17 octobre 2018 et que le Directeur général et le Maire sont autorisés à signer le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER FINANCIER

REDDITION DES COMPTES PAV

VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Rés. 18-246

APPROBATION DES DÉPENSES ET FIN DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Stéphane Normandin

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Lac-des-Îles, du Patrimoine et J.-A. Vincent (dossier no 00027211-1) pour un montant subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DE LA GREFFE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La Secrétaire-trésorière, en conformité avec les dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, dépose à la table du Conseil municipal une partie des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal soit celles de :

- Monsieur le conseiller Luc Arseneault
- Madame la conseillère Marie-Eve Landry
- Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rés. 18-247

ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le **lundi ou mardi** et qui débuteront à **19 h** :

- Lundi le 14 janvier
- Lundi le 4 février
- Lundi le 4 mars
- Lundi le 1er avril
- Lundi le 6 mai
- Lundi le 3 juin
- Mardi le 2 juillet
- Lundi le 5 août
- Mardi le 3 septembre
- Lundi le 7 octobre
- Lundi le 4 novembre
- Lundi le 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Secrétaire-trésorière, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER HYGIÈNE DU MILIEU

PROLONGEMENT DE RÉSEAUX

Rés. 18-248

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES COÛTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics et/ou le

SUITE ITEM « RÉS. 18-248 - PROLONGEMENT DE RÉSEAUX »

Directeur général à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des offres de service concernant la réalisation d'une étude préliminaire des coûts concernant un prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue St-Jacques ainsi qu'un prolongement du réseau d'égout sur la rue Jacinthe.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER D'URBANISME

RÉDUCTION DE VITESSE, PANNEAUX LUMINEUX, RADAR PÉDAGOGIQUE

Rés. 18-249

DEMANDES - MTMDET

En raison de la présence de plusieurs maisons privées à proximité de l'axe routier et pour la sécurité des enfants de ce secteur ainsi que de ceux se rendant à l'école primaire à proximité, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de :

- Réduire la vitesse maximale permise à 30 km/h dans le tronçon de la rue Principale (Route 153) compris entre la rue Guillemette et le boulevard Trudel Est durant les heures scolaires;
- Installer un radar pédagogique sur ce même tronçon;
- Procéder à l'ajout de témoins lumineux pour passage piétonnier sur la rue Principale (Route 153) à la hauteur des numéros civique 181 à 189.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES LOISIRS

TOURNOI PROVINCIAL FÉMININ DE SAINT-BONIFACE

Rés. 18-250

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ au Tournoi provincial Féminin de Saint-Boniface afin de leur aider à financer ce tournoi qui se déroulera du 8 au 11 novembre et du 15 au 18 novembre à l'aréna.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SENTIERS QUAD

Rés. 18-251

AUTORISATION - CIRCULATION CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par.14 du Code de la Sécurité routière, une Municipalité locale peut permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

SUITE ITEM « RÉS. 18-251 - SENTIERS QUAD »

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la pratique du quad favorise le développement touristique et économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu :

QUE la Municipalité autorise aux véhicules tout terrain pour la période du 31 octobre 2018 au 7 mai 2019 entre 7 h et 22 h de circuler sur les chemins municipaux suivants :

- Rue Langevin
- Rue des Érables
- Rue des Loisirs
- Rue Guimont, entre la rue Langevin et la rue Bellemare
- Rue Bellemare
- Rue Fiset
- Chemin du Lac, entre les coordonnées 46°29'37.5"N, 72°50'39.4"W et l'avenue des Prés
- Avenue des Prés entre le chemin du Lac et la rue des Saules
- Rue des Saules entre l'avenue des Prés et l'avenue Richard
- Avenue Richard
- Chemin du Lac entre la rue Paul-Émile et 7^e Rang, Saint-Étienne-des-Grès

QUE la signalisation actuelle soit modifiée en conformité avec la présente résolution.

QUE la présente est valide pour la période du 31 octobre 2018 au 7 mai 2019 suivant son adoption et devra par la suite être considéré caduque.

ONT VOTÉ POUR : Madame la conseillère Marie-Eve Landry
Monsieur le conseiller Jonathan Fleury
Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois
Monsieur le conseiller Stéphane Normandin

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Luc Arseneault

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Rés. 18-252

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal :

- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet « *Aménagement d'une piste multi-fonctionnelle à vocation utilitaire et touristique* » au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du « *Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR)* »;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Boniface à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

SUITE ITEM « RÉS. 18-252 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FARR »

- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface désigne le Directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Rés. 18-253

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et dûment appuyé par l'ensemble des membres du Conseil municipal :

- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation du projet de mise à niveau des sentiers forestiers au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du « *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* »;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Boniface à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la municipalité de Saint-Boniface désigne monsieur Jacques Caron, Directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

• **ARÉNA SAINT-BONIFACE**

La Maire, Pierre Desaulniers, et le conseiller Luc Arseneault informent l'assistance de la tenue d'une séance d'information concernant l'avenir de l'Aréna géré par la Corporation de développement communautaire de St-Boniface le 14 novembre prochain.

• **SENTIERS DE RAQUETTES**

Monsieur le conseiller Luc Arseneault fait un appel à du bénévolat pour la tenue d'une journée de corvée pour la réfection des sentiers de raquettes sur les terrains de la Municipalité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-254

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT